Rapport annuel

Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2018

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SMG35
Service Gestion des Services Publics de l'eau potable

Document établi
le 25 juillet 2019

Prix & Qualité DU SERVICE PUBLIC

Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL

Rapport annuel

EXERCICE 2018

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT 3
  - CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS 3
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - VOLUMES VENDUS ET EXPORTES 5
  - BILAN DES VOLUMES 6
  - LONGUEUR DU RESEAU 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 7**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
  - EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE EN GROS AUX COLLECTIVITES 7
  - RECETTES D'EXPLOITATION 8
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 9**
  - QUALITE DE L'EAU 9
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 9
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 10
  - PERFORMANCE DU RESEAU 12
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 14**
  - TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE 14
  - ETAT DE LA DETTE 14
  - AMORTISSEMENTS REALISES 14
  - PRESENTATION DES PROJETS 14
  - PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS 14
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
  - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL exerce la mission production de la compétence eau potable.
Le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL regroupe les communes de Liffré et Vitré.
Ainsi que les collectivités : SI DES MONTS DE VILAINE, SI DES EAUX DE CHATEAUBOURG, SI DES EAUX DE LA FORET DU THEIL, SI DES EAUX DE VAL D'IZE et SYNDICAT DU PERTRE-ST CYR.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.
Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2018	Mise en œuvre d'un Py permettant de répercuter les achats d'eau (en particulier de la CEBR) sur le prix de vente aux adhérents.

CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Export	SMPBC	100 000 m3/an	2013	3
d'Import/Export (échange d'eau)	CEBR (Cesson-Sévigné)	200 000 m3/an	2014	
Export	CEBR (Acigné)	180 000 m3/an	2015	2
d'Import/Export (échange d'eau)	CEBR (Liffré)	200 000 m3/an	2015	2
d'Import	SIE de Chateaubourg			

CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	SIE DE CHATEAUBOURG	maxi 9 300 m3/jr	2005	12
Vente	SIE des MONTS de VILAINE	maxi 700 m3/j	2005	12
Vente	SIE DE LA FORET DU THEIL	maxi 5 800 m3/jr	2005	12
Vente	SIE DE VAL D IZE	400 m3/j	2007	12
Achat	VITRE	4 600 m3/j maxi d'achat	2011	3

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Observations
Prise d'eau Le Plessis-CHATEAUBOURG	600	3 345 371	3 298 848	-1,39 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 12 avril 2012
Retenue de La Valière VITRE	700	3 524 904	4 609 414	+30,77 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 2 juin 1976
Total des prélèvements [m³]		**6 870 275**	**7 908 262**	**+15,11 %**	

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Observations
Usine de traitement Le Plessis-Beuscher CHATEAUBOURG	12 000	3 037 373	2 976 542	-2,00 %	
Usine de traitement de La Billerie VITRE		3 138 961	4 170 537	+32,86 %	
Total produit [m³]		**6 176 334**	**7 147 079**	**+15,72 %**	

Le rendement de l'usine de Plessis- Beuscher est de 90% en 2018, du même ordre qu'en 2017 (91 %).
Le rendement de l'usine de la Billerie est en 2018 de 90%, du même ordre qu'en 2017 (89%).

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
VITRE	2 209 555	2 026 823	-8,27%	85,60%
CEBR (Cesson-Sévigné)	696 499	135 272	-80,58%	5,71%
CEBR (Liffré)	227 914	202 304	-11,24%	8,54%
SIE DE CHATEAUBOURG	6 077	3 344	-44,97%	0,15%
Total import [m³]	**3 140 045**	**2 367 743**	**-24,60%**	**100,00%**

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

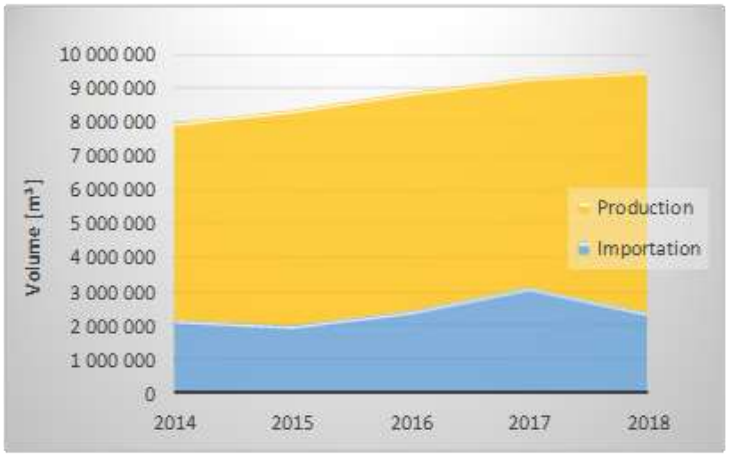

VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- *Volumes vendus aux collectivités adhérentes*

Vente à	Vendu en 2017 [m³]	Vendu en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
LIFFRE	227 914	202 304	-11,24%	2,27%
SIE DE CHATEAUBOURG	4 959 085	5 062 775	+2,09%	56,81%
SIE DE LA FORET DU THEIL	2 530 656	2 815 469	+11,25%	31,59%
SIE DE VAL D IZE	129 330	118 240	-8,57%	1,33%
SIE DES MONTS DE VILAINE	416 690	326 985	-21,53%	3,67%
VITRE	498 569	386 348	-22,51%	4,34%
Volume total vendu aux adhérents	**8 762 244**	**8 912 121**	**+1,71%**	**100,00%**

- *Evolution des volumes vendus aux adhérents*

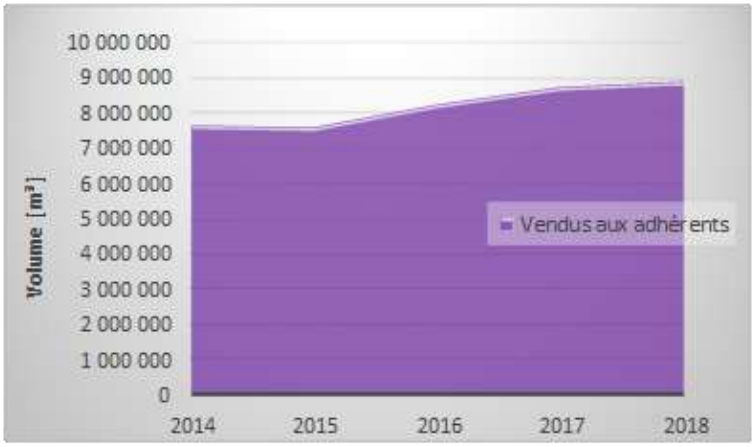

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
SMPBC	169 060	164 600	-2,64%	29,94%
CEBR (Cesson-Sévigné)	139 696	185 283	+32,63%	33,70%
CEBR (Alimentation d'Acigné)	229 644	199 853	-12,97%	36,35%
Volume total exporté	**538 400**	**549 736**	**+2,11%**	**100,00%**

- *Evolution des volumes exportés*

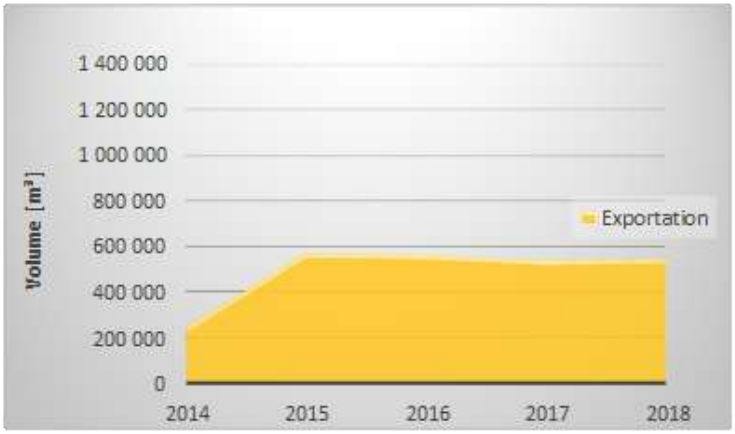

BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit	6 176 334	7 147 079	+15,72 %
Volume importé	3 140 045	2 367 743	-24,60 %
Volume mis en distribution	**9 316 379**	**9 514 822**	**+2,13 %**
Volume exporté	538 400	549 736	+2,11 %
Volume vendu aux adhérents	8 762 244	8 912 121	+1,71%
Volume total vendu	**9 300 644**	**9 461 857**	**+1,73 %**

LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	122,8	122,8	0,00 %

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
28/02/2018	Participation des collectivités adhérentes 2018 & tarif VEG
30/01/2019	Participation des collectivités adhérentes 2019 & tarif VEG

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 2,48 % par rapport aux tarifs de base de 2017.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE EN GROS AUX COLLECTIVITES

	1er jan 2018	1er jan 2019	Variation 2018-2019
Part de l'exploitant (*) Part proportionnelle [€HT/m3]	0,333	0,297	-10,81 %
Part de la collectivité Part proportionnelle [€HT/m3]	0,110	0,110	0,00 %
Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau [€/m3]	0,05	0,048	-4,16%
Prix total HT [€/m3]	**0,493**	**0,455**	**-7,70 %**
TVA	5,5 %	5,5 %	
Prix total TTC [€/m3]	**0,520**	**0,480**	**-7,69%**

(*) La part exploitant est composée d'un prix de vente d'eau aux adhérents prévu au contrat applicable au 1er janvier 2017 avec une révision annuelle selon la formule contractuelle et d'une part « Py : achat d'eau exceptionnel » répercutée l'année n+1 (avenant n°1 au contrat : voir page 3 du RPQS).

Les achats d'eau de secours à la CEBR en 2017 ont été répercutés en 2018 par l'intermédiaire d'un Py de 5 ctes par m3. L'absence d'achat d'eau de secours en 2018 conduit à un Py = 0 pour l'année 2019. Cette différence explique la baisse de 10,81% de la part exploitant entre 2018 et 2019.

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	976 651,62 €	1 033 907,92 €	+5,86 %
Total recettes de vente d'eau	**976 651,62 €**	**1 033 907,92 €**	**+5,86 %**

Autres recettes			
Participation des SIE de base	156 461,00 €	157 972,00 €	
Remboursement achat d'eau	- 121 525,53 €	- 111 475,32 €	
Total des recettes	1 011 587,09 €	1 080 404,60 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	2 636 696,82 €	2 617 837,00 €	-0,72 %
Total recettes de vente d'eau	**2 636 696,82 €**	**2 617 837,00 €**	**-0,72 %**

Autres recettes			
Remboursement achat d'eau	- 669 495,17 €	-669 740,00 €	
Total des recettes	1 967 201,65 €	1.948 097,00 €	

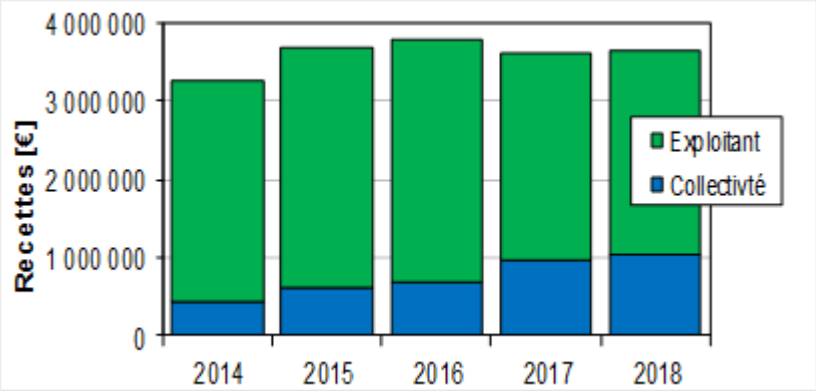

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	28	100 %
Conformité physico-chimique	28	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)
L'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Eaux produites	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / **Limite** de qualité	**50 mg/l**	**0,1µg/l par molécule**	COT : 2 mg/l
Station de la Billerie	14,3 [4,8 – 24,8]	Traces	1,9 [1,4 – 2,1]
Station du Plessis-Beuscher	18,7 [3,8 – 32,4]	< seuils de détection	1,6 [1,0 – 2,0]
Réservoir de la Cocardière	17,1 [9,4 – 22,1]	< seuils de détection	1,4 [1,3 – 1,5]

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l.
La valeur maximum est de 43µg/l au niveau de la station de la Billerie, de 47µg/l au niveau de la station du Plessis-Beuscher et de 44µg/l au niveau du réservoir de la Cocardière.

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS		Commentaire	Proposition collectivité
Retenue de La Valière (Partie qui alimente La Billerie)			
➔	80 %	Arrêté préfectoral du 1976 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : Propriété PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourrait être admis	80 %
Prise d'eau Le Plessis-Beuscher (Vilaine)			
➔	80 %	Arrêté préfectoral du 19 avril 2005 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut-être admis	100%
Import d'eau traitée depuis VITRE			
➔	80 %	L'import vient de la station de la Grange qui traite l'eau de la retenue de la Valière, de la prise d'eau de Pont-Billon et des drains du Pertre. Pour cet import, un indice de 90% peut-être admis.	90 %
Import d'eau traitée depuis CEBR (Liffré – Cesson)			
➔	80 %	L'import vient de la station de Mézières sur Couesnon qui traite l'eau prélevée au niveau des drains du Pays du Coglais et de la prise d'eau de la Roche (Mézières sur Couesnon). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	**88 %**

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	13
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**100**	**88**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PERFORMANCE DU RESEAU

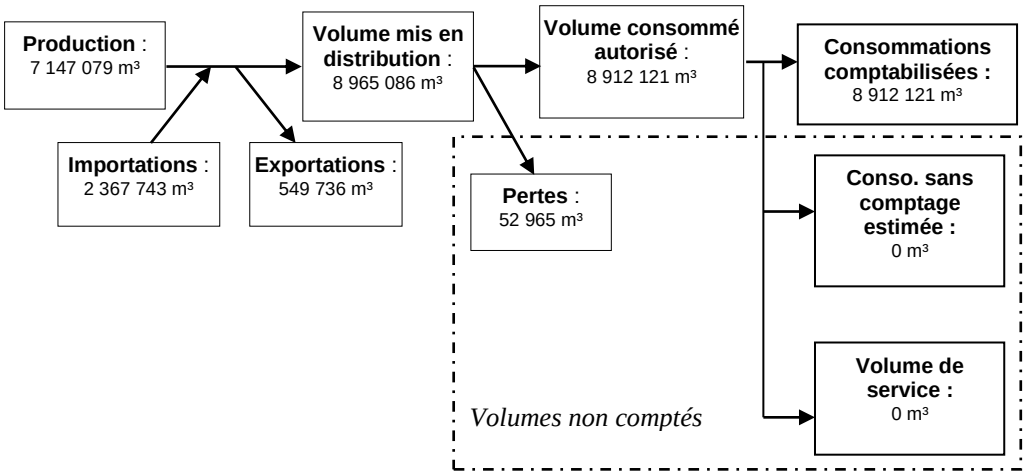

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 0 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau [%]	98,9	98,1	99,1	99,8	99,4

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,89	3,55	1,78	0,35	1,18

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,89	3,55	1,78	0,35	1,18

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	178,7	185,2	199,4	207,5	211,5
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau

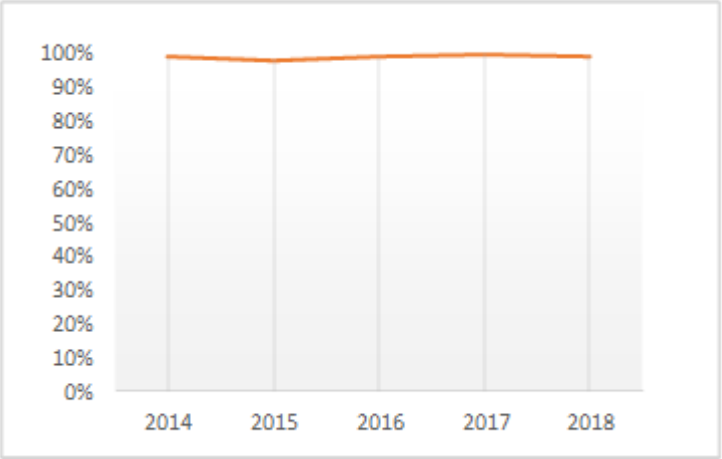

Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau

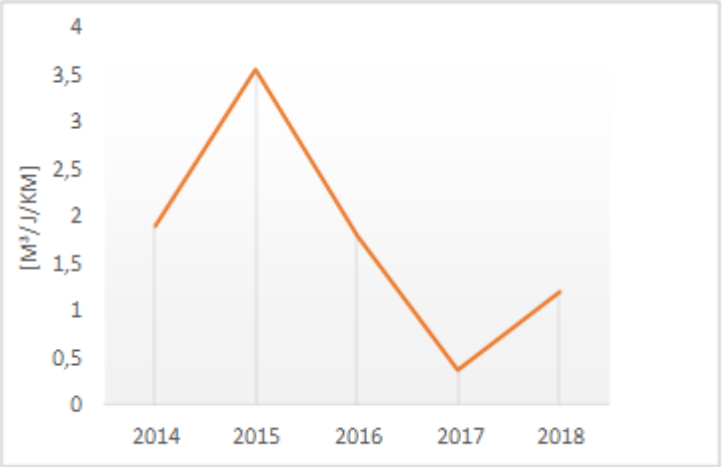

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0	0
% de renouvellement du réseau	-	-	-	-	-

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux» [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0 %.**

Il est à préciser que le réseau de transport d'eau du SYMEVAL est récent (construit entre 1980 et 2003). Un premier programme de renouvellement est à l'étude.

Prix & Qualité DU SERVICE PUBLIC

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Evacuation trop plein réservoir cocardière	4 526 €

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	11 204 606,50 €	10 254 676,54 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 053 798,45 €	1 063 851,69 €
dont en intérêts	129 546,07 €	113 921,73 €
dont en capital	924 252,38 €	949 929,96 €

Le SMG35 participe au remboursement de l'annuité des emprunts à Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 100%.

AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	582 799,91 €	574 856,22 €	575 118,87 €	1 115 554,89 €	1 118 385,16 €

PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Secours AEP secteur Nord	1 239 000 €
Renouvellement du réseau D 300 vers le SIEFT	800 000 €

PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
schéma directeur AEP	75 000 €